

LOCK SPRAY - 093170-O-FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LOCK SPRAY

Code du produit : 093170-O-FR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Idéal pour la protection et l'entretien des serrures. Seulement utiliser suivant le mode d'emploi sur l'aérosol.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Volcke Aerosol Company NV.

Adresse : Industrielaan 15, B-8520, Kuurne, Belgium.

Téléphone : +32 (0) 56 35 17 23. Fax : +32 (0) 56 35 30 69.

info@volcke-aerosol-connection.com

http://www.volcke-aerosol-connection.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +32 (0) 56 35 17 23.

Société/Organisme : http://www.volcke-aerosol-connection.com.

Les heures d'ouverture : Lundi - Jeudi : 8:00-17:00; Vendredi : 8:00-13:00

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Stockage :

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Inspirer les gaz nocifs de manière abusive peut être dangereux pour la santé.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
EC: 926-141-6 REACH: 01-2119456620-43	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 EUH:066		10 <= x % < 25
HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES			
CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]	10 <= x % < 25
BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE)			
CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	[1] [7]	10 <= x % < 25
PROPANE			
CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]	10 <= x % < 25
PROPANE-2-OL			
CAS: 64742-65-0 EC: 265-169-7 REACH: 01-2119471299-27	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		10 <= x % < 25
DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT			
CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119474691-32	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]	2.5 <= x % < 10
ISOBUTANE			
EC: 919-857-5 REACH: 01-2119463258-33	GHS07, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH:066		2.5 <= x % < 10
HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES			
CAS: 40027-38-1 EC: 254-754-2 REACH: 01-2119974119-29	GHS07, GHS09, GHS08 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10		0 <= x % < 1
ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIMINE			

Informations sur les composants :

[7] Gaz propulseur.

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible). Si les symptômes persistent, dans tous les cas consulter un médecin.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Si les aerosols sont exposés à un incendie : refroidir les produits d'une position protégée en aspergeant avec de l'eau.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Si possible, arrêtez le courant de produit. Arroser d'une position protégée jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, portez les aérosols au dehors. Tenez le public à une distance.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-sécuristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : VME-mg/m³ : 1200; VME-ppm : 165

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : VME-mg/m³ : 1200; VME-ppm : 197

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant : TWA TLV (ACGIH) : 5 mg/m³ (8 h); STEL : 10 mg/m³ (15 min)

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP N° :
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
67-63-0	-	-	400	980	-	84

- Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
106-97-8	800 ppm	-	-	-	-
67-63-0	400 ppm	500 ppm	-	-	-

- Suisse (SUVA 2009) :

CAS	VME-mg/m ³ :	VME-ppm :	VLE-mg/m ³ :	VLE-ppm :	Temps :	RSB :
106-97-8	1900	800	-	-	-	-
74-98-6	1800	1000	7200	4000	4x15	-
67-63-0	500	200	1000	400	4x15	B
75-28-5	1900	800	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

Utilisation finale :

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL : 208 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL : 871 mg de substance/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL : 125 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL : 125 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL : 900 mg de substance/m³

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Utilisation finale :

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

DNEL : 888 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 500 mg de substance/m³

Utilisation finale : **Consommateurs**

Voie d'exposition : Ingestion
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 26 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 319 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 89 mg de substance/m³

Concentration prédictée sans effet (PNEC) :

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 28 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 552 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 552 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Ne pas vaporiser vers les yeux.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupe, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinyle)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Laver les mains après contact avec la peau.

- Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

- Protection respiratoire

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 :

- P1 (Blanc)

Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.
Aérosol.

Couleur : Jaune clair, clair

Odeur : Spécifique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : 0.670

Hydrosolubilité : Insoluble.

Chaleur chimique de combustion : Non précisée.

Temps d'inflammation : Non précisée.

Densité de déflagration : Non précisée.

Distance d'inflammation : Non précisée.

Hauteur de flamme : Non précisée.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

Durée de flamme :	Non précisée.
Point d'éclair :	< 0 °C
Inflammabilité :	Extrêmement inflammable

9.2. Autres informations

COV (g/l) :	566.44
Pression à 20°C :	± 3.5 bar
Pression à 50°C :	< 10 bar
Contenance de l'eau :	< 0.3 % p/p

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- le gel

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition. Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas connu des matières avec lesquelles une réaction dangereuse peut se manifester.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

Le produit est stable. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Par inhalation :

CL50 > 10 mg/l

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Par inhalation :

CL50 > 10 mg/l

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

Par inhalation : CL50 > 10 mg/l

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de toxicité aiguë)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation : CL50 > 4951 mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Lapin

Par inhalation : CL50 = 5.53 mg/l

Espèce : Rat

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Par voie orale : DL50 = 5840 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 = 13900 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation : CL50 > 25000 mg/m³

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation : CL50 > 5000 mg/m³

Espèce : Rat

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
Propane-2-ol : L'exposition répétée peut provoquer déssèchement ou gerçures de la peau.
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Peut dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite.
Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : Irritant pour la peau (lapin).

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Irritation :

Score moyen = 0.17

Effet observé : Erythème

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Peut causer une gêne oculaire légère et passagère.
Propane-2-ol : Provoque une irritation grave des yeux.
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Peut causer une gêne oculaire légère et passagère.
Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : Irritant les yeux (lapin).

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Iritis :

Score moyen = 0

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 48 h

Rougeur de la conjonctive :

Score moyen = 0.33

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 48 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible d'être sensibilisant.
Propane-2-ol : Non sensibilisant.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible d'être sensibilisant.

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Porc de Guinée

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Porc de Guinée

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales.
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Mutagénèse (in vivo) :

Négatif.

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Cellule de mammifère

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

OCDE Ligne directrice 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5) Aucun effet mutagène.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0) Aucun effet mutagène.

PROPANE (CAS: 74-98-6) Aucun effet mutagène.

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8) Aucun effet mutagène.

Cancérogénicité :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible de provoquer le cancer.
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible de provoquer le cancer.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)
Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)
Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.
Espèce : Souris

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)
Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.

PROPANE (CAS: 74-98-6)
Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)
Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)
Etude sur la fertilité : Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)
Aucun effet toxique pour la reproduction

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)
Aucun effet toxique pour la reproduction
Etude sur la fertilité : Espèce : Rat
Etude sur le développement : Espèce : Rat

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)
Aucun effet toxique pour la reproduction

PROPANE (CAS: 74-98-6)
Aucun effet toxique pour la reproduction

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)
Aucun effet toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Propane-2-ol : Chez l'homme : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible de provoquer des lésions d'organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible de provoquer des lésions d'organes.

Propane-2-ol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les rats masculins : Le produit peut affecter les reins et le foie, entraînant un trouble fonctionnel.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non susceptible de provoquer des lésions d'organes.

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

Danger par aspiration :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Propane-2-ol : L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 1.34 mg/l

Espèce : Danio rerio

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 0.048 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

CEx > 1 mg/l

OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 0.41 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

Toxicité pour les poissons :

CL50 > 1000 mg/l

Espèce : Oncorhynchus mykiss

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 1000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :
CEr50 > 1000 mg/l
Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata
Durée d'exposition : 72 h

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Toxicité pour les poissons :
CL50 = 9640 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 9714 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 24 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :
CEr50 > 1000 mg/l
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Durée d'exposition : 72 h

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

Toxicité pour les poissons :
CL50 = 1000 mg/l
Espèce : Oncorhynchus mykiss
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 1000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :
CEr50 = 1000 mg/l
Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata
Durée d'exposition : 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Butane/Isobutane/Propane : Probablement biodégradable.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Susceptible de se biodégrader facilement. La transformation due à l'hydrolyse et due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative. Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Susceptible de se biodégrader facilement. La transformation due à l'hydrolyse et à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative. Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.2.1. Substances

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES
Biodégradation : Rapidement dégradable.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propane-2-ol : Pas de bioaccumulation.

Butane/Isobutane/Propane : N'est pas présumé être dangereux pour l'environnement aquatique.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non déterminé.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non déterminé.

12.3.1. Substances

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_oe > 3

12.4. Mobilité dans le sol

Propane-2-ol : Il est attendu de rester dans l'eau ou d'émigrer à travers du sol.

Butane/Isobutane/Propane : En cas de décharge dans l'environnement, le produit dispersera rapidement dans l'atmosphère où ce produit est dégradé photochimiquement.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Non déterminé.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : Forte adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Propane-2-ol : PBT/vPvB : Non.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : PBT/vPvB : Non.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques : PBT/vPvB : Non.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant : PBT/vPvB : Non.

Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : PBT/vPvB : Non.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1950=AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:

2.1

ADR/RID Etiquette : Limited Quantity : 2.1 n'est pas applicable.

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	E0		
							63 190 277 327 344 959			
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
							150 kg			
	2.1	-	-	203	75 kg	203		A145 A167 A802	E0	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167 A802	E0	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exemptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les produits suivants ou pour les substances de ces produits :

Propane-2-ol

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédictive sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Etat des différences

Révision: N°5 (12/08/2015) / Version: N°1 (12/08/2015)

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

Révision: N°4 (06/08/2013) / Version: N°2 (09/01/2014)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Extremement inflammable (F+R-12).

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges (R-67).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
EC: 926-141-6 REACH: 01-2119456620-43	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 EUH:066	Xn Xn;R65 R66		10 <= x % < 25
HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES				
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R42	C [1] [7]	10 <= x % < 25
BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE)				
INDEX: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R42	[1] [7]	10 <= x % < 25
PROPANE				
CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	X1 X1;R36 F;R41 R67	[1]	10 <= x % < 25
PROPANE-2-OL				
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119474691-32	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R42	C [1] [7]	2.5 <= x % < 10
ISOBUTANE				
EC: 919-857-5 REACH: 01-2119463258-33	GHS07, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH:066	Xn Xn;R65 R10 R66-R67		2.5 <= x % < 10
HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES				
Identification	(CE) 1272/2008		Nota	%
EC: 926-141-6 REACH: 01-2119456620-43	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 EUH:066			10 <= x % < 25
HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES				
CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]		10 <= x % < 25
BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE)				
CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	[1] [7]		10 <= x % < 25
PROPANE				
CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]		10 <= x % < 25
PROPANE-2-OL				

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

CAS: 64742-65-0 EC: 265-169-7 REACH: 01-2119471299-27 DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		10 <= x % < 25
CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119474691-32 ISOBUTANE	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]	2.5 <= x % < 10
EC: 919-857-5 REACH: 01-2119463258-33 HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES	GHS07, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH:066		2.5 <= x % < 10
CAS: 40027-38-1 EC: 254-754-2 REACH: 01-2119974119-29 ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE	GHS07, GHS09, GHS08 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10		0 <= x % < 1

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant : TWA TLV (ACGIH) : 5 mg/m³ (8 h); STEL : 10 mg/m³ (15 min)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Par inhalation : CL50 > 10 mg/l

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Par inhalation : CL50 > 10 mg/l

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Par inhalation : CL50 > 10 mg/l

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg
OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de toxicité aiguë)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Espèce : Rat

Espèce : Lapin

Par inhalation : CL50 = 5.53 mg/l

Espèce : Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : Irritant pour la peau (lapin).

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Irritation : Score moyen = 0.17
Effet observé : Erythème

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

Durée d'exposition : 72 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : Irritant les yeux (lapin).

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Iritis :

Score moyen = 0

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 48 h

Rougeur de la conjonctive :

Score moyen = 0.33

Durée d'exposition : 48 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Porc de Guinée

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Porc de Guinée

Mutagénicité sur les cellules germinales :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Mutagénèse (in vivo) :

Négatif.

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Cellule de mammifère

OCDE Ligne directrice 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

PROPANE (CAS: 74-98-6)

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Cancérogénicité :

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Espèce : Souris

PROPANE (CAS: 74-98-6)

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Toxicité pour la reproduction :

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Etude sur la fertilité :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Aucun effet toxique pour la reproduction

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

Etude sur la fertilité : Espèce : Rat
Etude sur le développement : Espèce : Rat

PROPANE (CAS: 74-98-6)

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1.1. Substances

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 1.34 mg/l

Espèce : Danio rerio

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.048 mg/l

Facteur M = 10

Durée d'exposition : 48 h

CEx > 1 mg/l

OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.41 mg/l

Facteur M = 1

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.2.1. Substances

ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

PROPANE (CAS: 74-98-6)

BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

12.3.1. Substances

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe > 3

12.4. Mobilité dans le sol

Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : Forte adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant : PBT/vPvB : Non.

Acide oléique, composé avec (Z)-N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine : PBT/vPvB : Non.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2013).

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145- A167- A145- A167- A802

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A802
--	-----	---	---	-----	-------	-----	--------	----------------------

LOCK SPRAY - 093170-O-FR

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

- ~~Directive 67/548/CEE et ses adaptations~~
- ~~Directive 1999/45/CE et ses adaptations~~
- ~~Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012~~
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

R-10	Inflammable.
R-11	Facilement inflammable.
R-12	Extrêmement inflammable.
R-36	Irritant pour les yeux.
R-45	Noeuf: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
R-67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.